

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère des Affaires religieuses et des Wakfs
A l'aimable attention de Monsieur le Ministre, Docteur Youcef BELMEHDI

Objet : **sensibilisation au développement durable et citoyen**

Alger, le 03 août 2020

Monsieur le Ministre,

Dieu le Très-haut, en sa sagesse, a fait de l'Homme son successeur sur terre. L'Homme est ainsi l'exécutant des commandements divins. Il est gestionnaire de la terre et non propriétaire. Il en jouit mais n'en dispose pas !

Mais pourquoi ?

Car Dieu est l'unique maître de la terre et de l'univers. Conformément aux prescriptions de notre Créateur, l'Homme est mandaté pour gérer la terre, pour en prendre soins, pour la faire fructifier à son propre avantage et à celui des autres créatures, il en est tout simplement le gardien et a de ce fait le devoir de se comporter à son égard dans les limites de son mandat de gardien. Car l'Envoyé de Dieu, prière et salut de Dieu sur lui, a dit : « Le monde est une splendeur de verdure, Dieu le Très-Haut vous y a faits ses successeurs et Il observe comment vous vous y comporter »

Monsieur le Ministre,

A moins que nous soyons aveuglés par la réalité, ces prescriptions ne sont pas respectées, ni enseignées, d'ailleurs, depuis des décennies, c'est un constat malheureux mais réaliste. **Nous observons une forme d'injustice envers l'environnement et les ressources que Dieu nous a offerts pour en jouir et les utiliser à bon escient.**

Dieu, le Très-Haut seigneur de l'univers, a créé les conditions et les ressources indispensables à l'Homme afin de lui permettre, entre autres, à la jouissance et l'utilisation durable. Le droit d'exploiter ses ressources vitales, conféré à l'Homme par Dieu, est nécessairement assorti d'une obligation tendant à les conserver, en quantité et en qualité. L'Homme n'a donc pas le droit de dégrader l'environnement, en le rendant impropre à la vie et à l'équilibre humain. Il lui est interdit d'exploiter les ressources naturelles ou d'en jouir d'une manière irrationnelle, susceptible de provoquer leur destruction ou d'en détériorer ou altérer la valeur nutritive.

Face à l'environnement, aux ressources naturelles et aux conditions de vie, autant l'Islam adopte une attitude fondée sur la protection et l'interdiction de la dégradation, autant il prône également l'édification et le développement, pour vivifier les terres mortes et leur mise en valeur à des fins agricoles ou urbains, tout en préservant la nature contre les influences extérieures nuisibles, telles que celles causées par les produits chimiques, la pollution, les déchets, les pesticides et autres substances toxiques ou nocives.

L'Islam veille à la protection et la préservation des éléments essentiels de l'environnement, pour assurer le bien-être de l'humanité et ainsi satisfaire ses besoins fondamentaux pour les générations actuelles et à venir.

La finalité de la conservation, la protection et du développement de l'environnement est, en Islam, la préservation des ressources naturelles et vitales et la sauvegarde des intérêts de toutes les créatures de Dieu, le Très Haut. Il a mis les créatures les unes au service des autres, qui est à la base de l'équilibre écologique qui préserve la création. Aussi bien tout gaspillage, dégradation, destruction ou pollution des ressources naturelles constituent des actes préjudiciables à cet équilibre écologique.

C'est pourquoi la protection de la nature et de ses ressources, sa préservation et son développement constituent une obligation religieuse incombant à tout musulman, qui découle de la responsabilité individuelle qu'il a envers Dieu de veiller à la protection de lui-même et de sa société. Il est du devoir de tout musulman d'œuvrer fidèlement dans le sens de la réalisation du bien-être de tous. L'individu est ainsi responsable en ultime instance. Le jour du jugement dernier, c'est de la manière dont il aura vécu qu'il devra rendre compte

Monsieur le Ministre,

La sensibilisation et la responsabilisation religieuse islamique dans ce domaine est plus que nécessaire, afin que chacun puisse prendre activement part à la protection et au développement des ressources naturelles et environnementales. Car la dégradation de l'environnement est due, pour une large part, à **l'ignorance par les individus** de ce que leur Créateur exige d'eux. Aussi faut-il les rendre attentifs au fait que la protection de l'environnement est une obligation religieuse imposée par le Très Haut.

Il serait avantageux et bénéfique que les maisons du culte sensibilisent en continue les croyants et par-delà même les citoyens à préserver et protéger l'environnement et toutes les belles choses qui nous entourent. Notre pays le mérite !

Vous pouvez, Monsieur le Ministre, sensibiliser à grande échelle et de manière **durable et continue**, les citoyens par une approche systémique, par le biais de votre réseau, à savoir, les Imams, les éducateurs religieux, les formateurs et les associations à caractère religieux, en les invitant à se conformer à l'éthique et à la morale musulmane dans leur comportements vis-à-vis de l'environnement, de la nature et de ses ressources, du point de vue de leur utilisation et développement durable.

A cette fin, il est nécessaire de leur rappeler leurs obligations religieuses, à savoir :

- Eviter le gaspillage et les excès de consommation
- Eviter de salir les espaces communs
- Eviter d'endommager les ressources ou de les détériorer sans motif légitime
- Eviter de nuire au milieu naturel, d'y porter atteinte, de le polluer ou de l'altérer, de quelque manière que ce soit
- Mettre la terre en valeur, en développer de façon durable les éléments et les paysages, en contribuant à l'amélioration, à la protection et à la conservation des ressources naturelles et des espèces vivantes, en vivifiant et en cultivant la terre, en restaurant le sol, en régénérant et en purifiant l'air et l'eau.

A lui seul, le ministère de l'environnement, ne peut combattre ce fléau qui gangrène notre société et perturbe le bien-être commun. Il s'agit d'une approche transversale et participative où toute l'organisation gouvernementale doit s'impliquer de manière **durable et continue**. Il est ainsi du devoir de votre institution d'œuvrer pour la réalisation de l'intérêt général y compris **la protection et la conservation de l'environnement et des ressources naturelles par l'éducation, la sensibilisation et la responsabilisation**.

Votre ministère représente un atout majeur qui, avec le **temps et la durabilité**, permettra de fédérer toute une population vers cette notion de développement durable et citoyen, à la condition que cette sensibilisation fera partie intégrante du travail quotidien des Imams, formateurs, éducateurs...

Tout en vous remerciant, de l'intérêt que vous avez bien voulu accorder à notre préoccupation et proposition et restant confiant et plein d'espoir, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

Le président de l'association
Monsieur Ryad CHABOUNI